



Expulsion d'un logement faute de dettes de loyer

Par **valerie69_old**, le **26/07/2007** à **10:29**

je vis avec mes deux enfants je suis au rmi. depuis l'année dernière j'ai un arrangement de justice pour régler mes loyers de retard. depuis deux mois je me suis remis en retard avec eux. hier j'ai reçu un avis de signification d'un acte d'huissier de justice me disant qu'il faut que je quitte mon appartement le 29 septembre. j'aimerais savoir si il m'est possible d'annuler cette expulsion sachant que je vais régler mes deux loyers de retard et qu'il ne me restera que le retard de mon loyer box à payer. celui-ci se monte à 350 euros de retard. JE N SAIT PAS QUOI FAIRE. JE PENSE PRENDRE RENDEZ VOUS AVEC MON ASSISTANTE SOCIALE. mais je suis très inquiète alors je me suis dit que vous pourriez peut-être me dire quoi faire et si cela était possible. je vous remercie de toutes les réponses que vous pourrez me donner. si vous avez besoin de renseignements je vous en donnerais mais je pense vous avoir tout dit. en plus j'ai reçu deux avis un pour moi l'autre pour mon ex concubin car nous avons pris cet appartement ensemble et mon bailleur qui est trois moulins habitats n'a jamais voulu le retirer du bail tant que le problème de loyer n'était pas réglé. mais je vis seule et lui me donne bien ma pension tous les mois et c'est lui aussi qui m'aide à régler les dettes donc je ne peux encore une fois lui demander de régler cela. voilà je pense avoir fait le tour de ma question à il faut peut-être que je vous dise mes rentrées d'argent. je touche 512 euros de rmi 117 euros d'allocation familiale 150 de pension alimentaire. 392 euros d'apl ce qui me fait 120 euros de loyer par mois plus 50 euros de loyer de box à payer. voilà là j'ai fait le tour de tout ce que je pouvais vous donner comme renseignements donc je vous remercie de prendre ma question au sérieux et de me répondre si possible très vite car je suis vraiment très angoissée car je ne sais pas ce que je vais pouvoir faire ni où aller avec mes enfants si je n'ai aucun recours. je voulais aussi vous dire que c'est bien ce que vous faites donner un coup de main en répondant à nos questions gratuitement c'est vraiment très gentil car des sites sur internet qui peuvent répondre à un problème juridique il y en a plein mais ils sont toujours payants et sont aussi très longs à

repondre,c est pour cella que je trouve que se que vousfaite est vraiment tres bien car il y a beaucoup de gens comm moi qui ne savent pas quoi faire et vous savez des fois se n est pas evident d en parler alors de l ecrire des fois sa aide.merci de votre aide